

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil neuf, le 12 mai, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
5 mai 2009

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Procuration : 0
Votes : 24

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 MAI 2009

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Éric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, CHOMETTE Aurélie, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, BOUCHET Caroline LESCOT Vincent.

Excusés : JULLIAN Madeleine, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2009 est adopté à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Subventions 2009 : TMS et médaillés militaires

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Au titre des subventions 2009, il convient de se prononcer sur l'attribution d'une aide de 100 € à l'association autonome des médaillés militaires du canton de Châteaurenard. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution de cette subvention.

L'association Transport Mobilité Solidarité (TMS) sollicite l'adhésion de la commune pour un montant 2009 de 1 253 €. L'association a pour objectif de faciliter la mobilité des jeunes et adultes en démarche d'insertion sociale et professionnelle : accompagnement en véhicule et mise à disposition de cyclomoteurs et de voitures.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette adhésion, suivant l'avis négatif de la commission et invoquant que la commune d'EYRAGUES ne se trouve pas dans la zone où ont lieu ces missions, l'association étant installée à Salon-de-Provence.

Monsieur le Maire fait part de la demande de la mission locale qui sollicite une participation à hauteur de 4 000 €. Il transmet la demande à Monsieur TROUSSEL pour qu'elle soit examinée en commission puis au prochain conseil.

Il en est de même pour l'association « Solidarité Paysans Provence » dont l'objet est de venir en aide aux agriculteurs en difficulté.

1.2. SICAS : Cotisation 2009

Rapporteurs : André RICARD - Aurélien BOUCHET

La contribution communale annuelle au SICAS est calculée en fonction des surfaces irriguées à partir du canal, de la population et du potentiel fiscal communal.

La participation de la commune pour 2009 est fixée à 3 311 € (2 879 € en 2008), pour une contribution totale des communes membres de 74 743 € (64 994 € en 2008).

Le Canal permettait l'irrigation de 10 000 ha, puis 7 000 et actuellement 4 000 : cela engendre des difficultés concernant la gestion et l'entretien des canaux car le nombre de cotisants diminue de façon vertigineuse.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement de la contribution annuelle au SICAS dont le montant pour 2009 est fixé à 3 311 €.

2. Affaires administratives

2.1. Élections européennes

Rapporteur : Max GILLES

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 7 juin 2009 de 8 à 18 H. La campagne électorale est ouverte du lundi 25 mai au samedi 6 juin inclus.

Aurélie CHOMETTE interroge Monsieur le Maire sur l'extension du périmètre de la communauté de communes Rhône-Alpilles-Durance et son devenir. Monsieur le Maire précise que la situation a évolué et en 2011, il n'y aura plus de commune non intégrée dans un EPCI. Une réunion avec Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil Régional, a lieu le 14 mai avec les 3 intercommunalités.: CCRAD, Arles, Vallée des Baux, où chaque Président présentera sa vision du périmètre souhaité pour les années à venir.

2.2. Concession d'aménagement foncier : rapport annuel

Rapporteur : Max GILLES

Conformément à l'acte de concession portant sur l'opération d'aménagement "Les Chênes Verts", UNICIL nous a adressé le compte-rendu technique, financier et comptable pour l'année 2008.

+ Lotissement

Le permis de lotir a été déposé le 10 août 2007 et obtenu le 16 novembre 2007. Fin 2008, le fonds de forme de la voirie est réalisé, les réseaux humides (eau, assainissement) sont amenés sur la partie Nord, ainsi que les réseaux Télécoms, gaz, électricité. Les murets techniques sont également posés sur le même secteur.

24 jours d'intempéries sont comptés.

Les contrats de maîtrise d'œuvre et SPS ont été signés pour 65 900 € HT, de même que le marché travaux VRD pour 616 578,69 € HT.

Monsieur le Maire apporte quelques explications concernant le dénivelé important qui sépare le lotissement de la zone d'implantation des logements sociaux collectifs. Cette rupture impose la construction d'un mur de soutènement. Le compromis des terrains concernés seront repris et feront état de cette situation.

+ Logements sociaux

Le permis de construire a été déposé le 22 décembre 2006 et obtenu le 30 juillet 2007. Le bail a construction a été signé le 10 septembre 2008, la décision de financement de l'État a été confirmée les 2 et 3 décembre 2008. Un prêt 1% a été obtenu le 22 décembre 2008 et les prêts CDC étaient en cours d'instruction au 31 décembre 2008.

Les contrats de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination SPS ont été signés pour 199 500 € HT, de même que les marchés travaux Bâtiment avec l'entreprise DUO et VRD avec l'entreprise MIALON.

Le Conseil Municipal prend bonne note des informations transmises par UNICIL.

2.3. Avenue Barbusse : contrat de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Patrick DELAIR

Afin de réaliser l'aménagement de l'avenue Henri Barbusse, la commune a sollicité la DDE afin d'assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

Pour exécuter les missions confiées : APS, APD, DCE, DET et AOR, le mandataire percevra une rémunération forfaitaire de 12 742,50 € HT, 15 240,03 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable pour confier la maîtrise à la DDE qui percevra une rémunération forfaitaire de 12 742,50 € HT, 15 240,03 € TTC.

Patrick DELAIR présente le projet de rond-point de St-Rémy en expliquant qu'on sécurise le giratoire route de Saint-Rémy où la vitesse excessive des usagers Avignon/St-Rémy et St-Rémy/centre Eyragues est un réel danger. L'anneau central sera agrandi; les îlots vont être modifiés, notamment celui de l'avenue Henri Barbusse ; la croix sur le rond-point central sera déplacée et le grand îlot actuel sera divisé en 2 petits îlots pour permettre la sortie des riverains. Un cheminement piéton sera aménagé car actuellement il n'y en a aucun pour pouvoir traverser le rond-point; les arrêts bus seront positionnés pour garantir plus de sécurité et servir aussi bien au transport scolaire à la ligne grand public.

A la demande de Monsieur le Maire, Patrick DELAIR donne quelques précisions supplémentaires sur le projet non encore définitif de l'aménagement de l'avenue Henri Barbusse : sécurité, circulation, stationnement cheminement piéton, embellissement, ralentissement... La question d'un sens unique se fera après étude et en concertation avec les riverains et les commerçants.

Monsieur ROSELLO insiste sur la sécurité et Vincent LESCOT craint que la circulation soit plus dense chemin Notre Dame. Il est précisé que le carrefour d'entrée du chemin Notre Dame pourrait également être modifié.

3. Enfance – jeunesse

3.1. Crèche : délégation de service public

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le groupe de travail chargé de la préparation du cahier des charges s'est réuni. Marc TROUSSEL présente en séance les travaux de cette commission.

Des précisions juridiques concernant la procédure de délégation de service public ont été obtenues entraînant une modification du planning envisagé.

- la procédure qui doit être retenue est la longue car c'est l'ensemble du budget qui est pris en compte, ce qui ne permettra la mise en place de la DSP qu'au 1^{er} janvier 2010.
- l'avis du Comité Technique Paritaire doit être préalable à la délibération d'intention du Conseil. La prochaine réunion de ce comité est programmée début juillet et le planning a été arrêté à compter de cette échéance.
- deux modifications essentielles sont apportées dans le cahier des charges :
 - il est conseillé de pas indiquer de subvention forfaitaire mais d'attendre les propositions des prestataires ;
 - pour le personnel, les agents titulaires seraient mis à disposition et pour les contractuels seront étudiées les offres du délégataire.
- une commission DSP est à créer et devra procéder à l'examen des candidatures : Monsieur le Maire propose qu'elle soit constituée par les membres du groupe de travail déjà formé.

- les critères d'accueil, notamment les conditions de ressources des familles, ne seront pas modifiés
- un comité de suivi comportant des élus municipaux sera chargé d'évaluer périodiquement le déroulement de cette délégation.

Le Conseil Municipal prend bonne note des informations transmises et valide les orientations proposées..

3.2. Contrat Enfance

Rapporteur : Françoise BASNEL

Le contrat enfance, passé entre la CAF et la commune, arrivait à échéance fin 2007. Le contrat comprenait la crèche, le centre aéré de Beauchamp (jusqu'à 6 ans) et la garderie périscolaire de la maternelle.

Le contrat doit être renouvelé pour une période de 4 ans. Il s'appelle désormais contrat "enfance et jeunesse" et concerne les jeunes jusqu'à 18 ans.

La CAF des Bouches-du-Rhône a adressé, fin décembre, un contrat qui ne comprend que la garderie péri-scolaire et la crèche, sur un budget 2007 non réactualisé et sans tenir compte de l'extension d'agrément obtenue pour la crèche. La CAF demandait une délibération approuvant le renouvellement du contrat avant fin mars.

La reconduction a donc été signée sur le document adressé par la CAF afin de ne pas perdre le bénéfice du contrat Enfance Jeunesse.

Françoise BASNEL rend compte en séance du rendez-vous obtenu avec les personnes de la CAF responsables de notre dossier, qui s'est tenu le 5 mai à Marseille.

- l'extension de l'agrément de la crèche ayant été obtenu avant la signature du renouvellement du CEJ, la CAF ne veut pas prendre en compte les 2 places supplémentaires ;
- le centre aéré de Beauchamp a été retiré du Contrat Enfance depuis 2004 et la CAF ne retiendra pas ce centre qui continue toutefois de recevoir la prestation ordinaire de la CAF ;
- 2 nouveaux projets concernant les jeunes vont être étudiés et seront ajoutés sous forme d'avenant au CEJ qui vient d'être renouvelé :
 - le CLSH des petites vacances à compter de celui de Toussaint 2009
 - les séjours adolescents

Le Conseil Municipal prend bonne note des informations transmises.

4. Projets communaux

4.1. Demande d'étude d'un projet photovoltaïque

Rapporteur : Michel LEYDET

La société GDF Suez sollicite un rendez-vous au sujet d'un projet photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Eyragues. Cette société a contacté M. RAINERO, agriculteur sur la commune, pour développer un projet de centrale photovoltaïque sur une partie des terrains en friche lui appartenant.

Le projet est situé sur Eyragues et Châteaurenard, au Mas de Vicary. Il concerne 10 à 20 hectares. 7 à 16 GWh/an seraient produits, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 1 300 à 3 200 foyers. L'investissement serait de l'ordre de 18 à 50 millions d'euros.

Ce projet nécessiterait une modification du PLU de la commune d'Eyragues et de celle de Châteaurenard. C'est pourquoi, le Conseil Municipal demande qu'une réflexion soit conduite sur ce type de projet et de définir et cibler les choix qui devront être faits.

4.2. Relais Téléphonie Orange

Rapporteur : Max GILLES

La société SPIE, intervenant pour le compte d'Orange, avait envisagé l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la propriété de M. GEORGES (Les plaines de Péchimbert). Après étude le relais serait mal positionné à cet endroit, aussi, la SPIE sollicite un nouvel emplacement, secteur Les Plaines, à la limite de la commune de Saint-Rémy-de-Provence. Le pylône aurait une hauteur d'environ 15 m et se trouverait à 200 m de la première maison et à 600 m des habitations du Clos Serein

Le Conseil Municipal demande que l'on attende les résultats du Grenelle conduit actuellement au sujet des relais de téléphonie avant prendre une position à ce sujet.

5. Questions diverses

5.1. Forum "libertés et sécurité"

Rapporteur : Yvette POURTIER

Le ministère de l'Intérieur souhaite l'ouverture d'un dialogue entre les Français et les représentants des forces de l'ordre autour des libertés et de la sécurité des citoyens. Des forums ouverts au public ont lieu partout en France et sont l'occasion d'expliquer les méthodes et actions des forces de l'ordre, de répondre aux interrogations, d'écouter les propositions et d'échanger autour des besoins de la population. Les conclusions de ces rencontres feront l'objet d'une restitution lors d'assises nationales le 15 juin prochain.

Pour notre canton, la réunion publique se déroulera le jeudi 14 mai 2009 à 17H30 à la salle de l'Étoile à Châteaurenard.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

• CCRAD - Informations

+ Dignes de la Durance

Le Plan de Prévention des Risques Inondations impose aux communes situées en bordure de Durance d'arranger et de rehausser les berges de la rivière, en calibrant le projet sur une crue millénaire. Ces communes sollicitent une participation de la CCRAD sur les 13 millions d'euros de travaux prévus car ils vont également constituer une protection pour la zone d'activités intercommunale du Sagnon. La participation de la CCRAD a été fixée à 10 %, identique à la participation à hauteur de 10 % de chacune des communes concernées.

+ Lycée Châteaurenard

La commune de Châteaurenard met de nombreux équipements à disposition du futur lycée (stades, gymnases, piscine ...). La commune prendra également en charge le financement du giratoire qui sera à créer route de Noves. L'ensemble des communes étant concernés par le Lycée, la CCRAD prendra en charge 100% du coût restant à la charge de la collectivité locale, soit environ 4,5 millions. L'annuité d'emprunt correspondant sera d'environ 250 000 € et serait couverte par les recettes de la ferme photovoltaïque qui sera installée sur Châteaurenard.

+ Collège Barbentane

Face aux demandes répétées des communes afin que la CCRAD participe au financement des travaux et équipements d'importance, il a été décidé d'apporter une

aide à hauteur de 10 % par commune concernée. Le collège concernant 3 communes (Barbentane, Rognonas et Graveson) la participation de la CCRAD sur ce dossier sera donc de 30 % du coût restant à la charge de la collectivité locale, chiffré à 1,3 million d'euros.

+ Ordures ménagères

Monsieur le Maire donne des explications sur le transfert de compétence pour la collecte des ordures ménagères envisagé pour 2010.

La fréquence des tournées va être uniformisée sur l'ensemble des communes : 3 ramassages en ville, 2 dans les écarts et une tournée pour les recyclables. Les personnels et les véhicules des collectes en régie seraient transférés à la CCRAD. Le financement du service, collecte et traitement, s'effectuerait via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) prélevée sur la feuille de l'impôt foncier bâti. Afin d'équilibrer le coût estimé proche de 4 millions, le taux de base de la TEOM pourrait être fixé à 9,50. Un taux différencié supérieur pourrait être institué pour les communes qui continueront à assurer quelques collectes spécifiques : déchets verts, encombrants ...

Le Conseil communautaire doit se prononcer, dans les prochaines semaines, au sujet du transfert de la compétence déchets. En cas d'avis favorable, les conseils municipaux des communes membres seront sollicités pour une décision prise à la majorité qualifiée.

+ L.E.O.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés de réalisation des 3 tranches de la LEO qui représente une infrastructure routière indispensable au développement économique du Nord des Bouches-du-Rhône. Il fait part toutefois des problèmes rencontrés par les habitants de Rognonas et de l'opposition des élus de cette commune à ce projet.

Actuellement seul le premier tronçon est en cours de réalisation : La Courtine – Rognonas et permettra de désengorger le trafic empruntant le pont actuel. Les autres tranches, notamment celle qui retransverse la Durance pour rejoindre le rond-point de l'Amandier, ne sont ni programmées ; ni actuellement financées par l'État ou les collectivités

Notre secteur doit se positionner pour peser sur les décisions de programmation des infrastructures routières faites au niveau national.

• UNICIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord de la Société UNICIL pour la cession gratuite au profit de la commune du terrain empiétant sur le domaine public ainsi que de la voirie qui dessert le lotissement « La Gardy ».

• Solidarité

Yvette POURTIER adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont participé « au parcours du cœur ».

Louis ROSELLO informe que la famille BACCHINI, dont la maison a été détruite par un incendie, a pu bénéficier d'un relogement immédiat sur la commune. Une journée de solidarité est organisée le 30 mai à la manade PENAS.

• Fleurissement

Patrick DELAIR annonce que le fleurissement du village s'effectuera à compter du 20 mai. La poursuite de l'installation de suspension en remplacement des jardinières a été privilégiée.

Les travaux au cimetière devraient reprendre en fin de semaine après le branchement de l'assainissement des tennis.

Le dossier des WC publics est toujours en cours d'étude.

- **Communication**

Michel GAVANON présente l'avancée des dossiers de la commission communication.

Le plan de la ville est attendu courant mai.

La réunion d'accueil des nouveaux arrivants se fera début juin, un samedi vers midi.

Compte-tenu des nombreux reportages qu'il réalise pour la municipalité, l'achat d'une camera est envisagé pour Lucien ESPIGUE. Accord unanime du Conseil.

- **Remerciements**

Monsieur le Maire fait part des remerciements de quelques associations ayant reçue une subvention municipale : Le Roudelet, Danse Passion et Espace Culture et Tourisme Eyraguais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.